

# Licences CNEAC 2021

---

## ✓ les nouveautés

Trois nouveautés pour les licences CNEAC 2021

- la dématérialisation des licences (suppression de l'envoi du visuel plastique)
- la création d'une licence 'Intervenant'
- la mise en place d'une logique tarifaire liée à l'âge du licencié et des disciplines pratiquées

## ✓ Dématérialisation des licences

Il n'est plus envoyé de visuels plastiques aux licenciés. A la validation de la licence, un mail regroupant tous les éléments relatifs aux licences est transmis au club pour diffusion aux licenciés.

*Des explications complémentaires sur cette partie à destination des clubs est en fin de document.*

## ✓ Création d'une licence intervenant

Il est possible de souscrire une licence sans chien attaché pour les personnes exerçant une activité au sein du club.

Cette licence permet d'exercer certaines fonctions pour le compte de la CNEAC comme la participation à des jurys.

✓ **Le tarif de la licence est fonction de « l'âge licence » de la personne et des activités pratiquées**

L'âge licence : L'âge du licencié, pris en compte pour déterminer le prix de la licence, est celui calculé à la date du 31 décembre de l'année de validité de la licence. Il n'est pas tenu compte de la date de la demande de licence.

Par exemple pour une personne née le 06/06/2002 son 'âge licence' est 19 ans même si au moment de la demande le 06/01/2021, elle n'a que 18 ans.

Le tarif de la licence est réduit pour les personnes de 18 ans (âge licence) et moins.

Les disciplines pratiquées sont aussi prises en compte pour la détermination du tarif de la licence. D'une manière générale c'est le tarif plein qui est appliqué sauf dans 2 cas. Ces deux cas correspondent à la pratique des activités 'Chien visiteur' et 'Intervenant'.

Ainsi les personnes pratiquant uniquement l'activité 'Chien visiteur', c'est le tarif réduit qui est appliqué. De même pour les personnes demandant une licence intervenant, c'est le tarif réduit qui est appliqué.

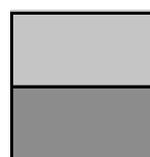
Il n'y a pas de cumul des prix, que le licencié coche une ou plusieurs activités, c'est toujours le tarif le plus élevé qui s'applique. Par exemple si une personne de plus de 18 ans pratique l'agility et le dogdancing, le prix sera de 19 €. Si une autre personne du même âge licence pratique coche les activités agility et intervenant, le prix sera de 19 €. Pour une personne dont l'âge licence est inférieur à 19 ans, elle paiera quelque soit le nombre d'activités cochées, 9 €.

Pour les personnes cochant uniquement 'Chien visiteur' ou 'Intervenant', l'accès aux concours n'est pas possible.

Comme auparavant, le paiement du tarif 19 € pour un adulte et 9 € pour un jeune donne accès à toutes les activités même celles non cochées lors de la demande de licence.

## Tableau récapitulatif

		Tarif	
		Personne >18	Personne <=18
Agility	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Attelage	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Canicross	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Dogdancing	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Flyball	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Frisbee	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Hoopers	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Education	Oui	Plein Tarif	Tarif Réduit
Chien Visiteur	Oui	Tarif Réduit	
Intervenant	Oui / Non	Tarif Réduit	



Compétition possible

Compétition impossible

19,00 € Plein tarif

9,00 € Tarif réduit

La modification de licence en cours d'année n'est pour l'instant pas possible.

De même, la modification des caractéristiques du chien est elle, supprimée.

## ✓ Saisie des demandes de licence et suivi

### 1- La saisie des demandes de licences

La saisie des demandes de licence n'est pas modifiée hormis l'apparition d'un choix supplémentaire 'Demander une licence Intervenant'.

### 2- L'envoi des licences

Le processus global des demandes de licence est le suivant :

- saisie des demandes par le club
- validation des paiements
- validation par la territoriale
- impression et envoi des licences

Comme il n'y a plus d'impression des visuels plastiques la procédure d'envoi des licences est la suivante :

Le soir de la validation des licences par la territoriale, un mail est envoyé au président du club avec en pièce jointe tous les documents attachés aux licences (reçu, lettres d'accompagnement des licences) qui étaient transmis par courrier jusqu'en 2020.

Comme auparavant, dès ce moment, la licence est utilisable pour des inscriptions et son fac-similé est visible sur l'espace CNEAC du licencié.

Le club peut alors :

- imprimer ces documents et les donner aux licenciés
- transférer par mail ces documents aux licenciés

Le transfert des documents est fait à partir de l'onglet de suivi des demandes

Sur l'écran de suivi des demandes de licence :

Choisir le 'Type de licence' et de 'L'année de référence'

Cliquer sur 'Rechercher'

Un écran similaire apparaît. Il affiche les paniers correspondants aux critères choisis.

+ N°	Montant	Au nom de	Saisie le	Année	Type	✉
+ WP	1080 €					<input type="checkbox"/>
+ WP	95 €					<input type="checkbox"/>
WP	19 €				Initiale	<input type="checkbox"/>
WP	19 €				Initiale	<input type="checkbox"/>
+ WP	57 €					<input type="checkbox"/>
+ WP	38 €					<input type="checkbox"/>

La colonne identifiée par une enveloppe permet de sélectionner les envois de mails , la sélection se fait en cochant la case de la colonne correspondant au panier :

pour les lignes précédées d'un +, l'envoi est fait à l'ensemble des licenciés constituant le panier

pour une ligne simple, l'envoi est fait au seul licencié sélectionné

un clic sur le + permet de visualiser l'ensemble des licences composant le panier et de ne sélectionner que certains licenciés pour envoi de mails.

Le transfert par mail des documents permet aussi de renvoyer à un licencié des documents perdus ou non reçus.

*Pour toute question complémentaire écrire à  
licence@sportscanins.fr*